

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME
CANTON DE FECAMP
COMMUNE DE MANIQUERVILLE



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANIQUERVILLE
SEANCE DU 15 septembre 2025, 19 H 30

Membres : en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Etaient présents : Mme Céline LECONTE Maire, M. Bernard THIERRY 1^{er} Adjoint, Mme Yolande PALFRAY 2^{ème} adjointe, Mr Cyril MARTIN, Mme Sophie LEBRETON, Mme Gabrielle BROOD, Mr Didier COUSIN, Mr Davy DUMONT, Mme Nathalie SORET et Mr David HANQUINQUANT.

Etaient absents excusés : Mme Katia THEVENIN a donné pouvoir à Mme Céline LECONTE
Mme Sophie LEBRETON a donné pouvoir à M. Bernard THIERRY

Secrétaire de Séance : Mme Gabrielle BROOD

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 24 Juin 2025

Le procès-verbal a été approuvé.

DELIBERATION CESSION DE L'IMMEUBLE 410 RUE ANCIENNE MAIRIE ECOLE
(délibération 2025/5/22)

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu les articles L 2241-1 et suivants du même code, précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droit réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu la délibération 2025/4/20 du 24 juin 2025 fixant le prix de vente sis au 410 rue Ancienne Mairie Ecole 76400 MANIQUERVILLE sur la parcelle A388, pour une contenance de dix-huit ares et soixante-dix-sept centiares (18a77ca),

Considérant l'offre de M. et Mme PETIT Philippe résidant au 550 Route du moulin 76280 FONGUEUSEMARE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de :

- **Approuver** le prix proposé par M. et Mme PETIT Philippe de 190 000 € (cent quatre-vingt-dix mille euros) frais de notaire à la charge de l'acquéreur,
- **Autoriser** la cession de l'immeuble à M. et Mme PETIT Philippe
- **Autoriser** Madame Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

DELIBERATION POUR UNE DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CCAS DE LA MAIRIE DEMANDEE PAR L'ASSISTANTE D'UN DE NOS LOCATAIRES

(délibération 2025/5/23)

L'assistante sociale d'un de nos locataires nous a fait parvenir une demande d'aide. Ce dernier a des difficultés pour régler son loyer de Août et le reliquat de septembre (état des lieux de sorti prévu le 16 septembre), dû à une perte d'emploi.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à **l'unanimité**
Décide de ne pas donner suite à la demande d'aide.

DELIBERATION SUR LE TARIF DES ENCARTS PUBLICITAIRES

(Délibération 2025/5/24)

Madame le Maire précise que le bulletin municipal annuel est financé en partie grâce à la participation des annonceurs qui confient leur publicité.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs pour les encarts publicitaires :

- Encarts annonceurs Maniquervillais : gratuit
- Encarts annonceurs extérieurs : 40 €

Elle invite les membres du conseil municipal à en délibérer :

Le Conseil Municipal après délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter à 45€ pour les encarts des annonceurs extérieurs.

MODIFICATION DE LA DATE DU REPAS DES ANCIENS

Nous vous informons que la date du repas des anciens de plus de 65 ans sera le 9 novembre à 12h30 à la salle de la ferme Normande. Nous rappelons qu'il faut être inscrit à la mairie pour recevoir une invitation.

QUESTION DIVERSES

- Le 27 septembre à 15h30, selon la météo, nous organiserons « Nettoyons la nature », nous vous confirmerons la date et l'heure prochainement ainsi que le lieu de départ. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres.
- Les diagnostics techniques ont été fait à la maison 410 rue Ancienne Mairie Ecole, celui de l'assainissement est en cours.
- A la demande de l'un de nos administrés une toile sera posée sur le talus rue Thiboutot.
- La société Apave est passé le 15 septembre pour les équipements sportifs et l'aire de jeux. Des remises en état seront faites en cours d'année suite aux rapports.
- Le spectacle de Noël des enfants aura lieu le dimanche 14 décembre à la salle de la ferme Normande.

- Nous rappelons que la municipalité offre un bon pour les aînés de plus de 65 ans. Pour cela les nouveaux habitants doivent se présenter à la mairie pour être sur la liste.
- GRDF est passé pour nous informer des travaux de réseaux prévus début janvier 2026.
- Nous avons eu de nouveau une plainte pour le bruit nocturne de nos locataires. Nous allons faire le nécessaire afin d'éviter de nouveaux débordements. **Il est rappelé qu'en règle générale, les horaires autorisés pour faire du bruit diffèrent entre le jour et la nuit : en journée, les bruits sont tolérés, mais doivent rester modérés pour ne pas gêner les voisins ; la nuit (de 22h à 7h), toute nuisance sonore est interdite, sauf autorisation particulière (événement, dérogation).**
- Information sur les loyers impayés des locataires, la trésorerie nous a informé que certains locataires ont des retards de paiement de loyer ces derniers vont devoir régulariser afin d'éviter des poursuites.
- Nous avons des logements qui vont se libérer : Mme DUMARCHE départ le 16/09 et Mr THIERRY le 13/12.
- Le mardi 16 septembre aura lieu l'état des lieux de sortie de notre locataire
- Madame le Maire nous informe avoir pris contact avec le propriétaire de l'ancien EHPAD afin de voir ce qu'il en est de son bâtiment qui se dégrade avec le temps.
- À la vue des futures élections municipales du 15 et 22 mars 2026, Madame le Maire indique que dorénavant la liste pourra être composée de 9 membres au lieu de 11 et qu'il faudra la parité sur la liste. Les élections seront pour une durée de 7 ans au lieu de 6 ans exceptionnellement car en 2032 il y a les élections présidentielles.
- En ce qui concerne l'éclairage public nous allons remettre les horaires précédents. Extinction de 23h à 6h30.
- Le spectacle des enfants pour Noël sera le 14 décembre 2025.

Toutes les questions ayant été abordées, Mme le Maire lève la séance à 20h50.